

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 3**

Engagement n° 3 (demandé par la Régie)

Indiquer si les auditeurs indépendants ont pris connaissance de l'étude de l'IREQ et vérifié ou examiné, dans le cadre de leur vérification des états financiers statutaires, la révision des durées de vie des transformateurs aériens, passée de 30 à 40 ans et, s'il y a lieu, déposer leur opinion.

Réponse à l'engagement n° 3 :

1 **Les travaux réalisés par les auditeurs externes visent à émettre une opinion sur**
2 **les états financiers consolidés et non sur des transactions spécifiques. Dans le**
3 **cadre de la mise en œuvre des procédures d'audit, les transactions vérifiées**
4 **sont sélectionnées sur base de test.**

5 **Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures d'audit réalisées à ce**
6 **jour pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018, les auditeurs**
7 **externes n'ont pas demandé à obtenir le rapport d'expertise sur la révision de**
8 **durée de vie des transformateurs aériens ni l'étude de l'IREQ.**

9 **Dans le cas où cette révision de durée de vie utile serait vérifiée par les auditeurs**
10 **externes dans le cadre de leurs travaux d'audit 2018, le Distributeur tient à**
11 **souligner que les procédures d'audit seraient exécutées dans le contexte de**
12 **l'audit des états financiers consolidés d'Hydro-Québec et non dans le but**
13 **d'émettre une opinion spécifique sur cette transaction.**